



Vie maritale rompue après 26 ans de vie commune

Par einna, le 19/04/2008 à 18:15

Mon ami, le père de mes 2 enfants à quitter le domicile du jour au lendemain en prétextant que maintenant il devait penser à lui(53 ans), qu'il voulait recommencer sa vie à zéro. Cela se passait il y a un mois. Depuis, nous ne savons pas où il habite, ses enfants n'arrivent à le joindre que très rarement malgré les nombreux appels qu'ils peuvent passer car bien sûr il n'a qu'un numéro de tél. portable. Il est passé 2 fois en coup de vent à la maison, il ne veut pas entendre parler de payer quoi que soit pour nos enfants qui l'un est au chômage et l'autre poursuit ses études. Nous vivons ensemble depuis 26 ans.

Que puis-je faire en premier lieu afin de faire constater qu'il a abandonné le domicile?

Ai-je un recours car nous n'étions pas mariés?

Nos 2 enfants ont 20 ans et 22 ans.

Bien sûr nous avons des dettes dont 2 emprunts pour lesquels il est co-emprunteur? Que puis-je faire à ce niveau là?

Merci pour vos réponses.